

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1651



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Vendredi 3 juillet 2020

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION DU CALENDRIER	4-5
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	5
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	5
COMMISSION DES FEMININES	6
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 25 JUIN 2020	6-15
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 2 JUILLET 2020	15-16
CALENDRIER GENERAL 2020 / 2021	17

POUR CONSULTER LES GROUPES
DU CHAMPIONNAT 2020 / 2021

[CLIQUEZ ICI](#)

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

CONGES D'ETE



*Le District sera fermé
du
Vendredi 24 juillet 2020 à 17h00
au
Lundi 17 août à 9h00*

**Bonnes vacances
à toutes et à tous**



AGENDA 2019 / 2020
JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
29	30	1er	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19



Comme chaque année, le District prévoit, en fonction des futures directives gouvernementales, d'organiser le Forum des club

Samedi 5 septembre 2020

Réservez cette date dans vos agendas !!!



**ASSEMBLEE GENERALE
ELECTIVE
DU DISTRICT**

L'Assemblée Générale Elective du District qui, compte tenu de la crise sanitaire, n'a pu se tenir le 13 juin, se tiendra :

***le samedi 17 octobre 2020
à Villiers le Mahieu***

Cette Assemblée Générale aura, non seulement à procéder à l'élection des membres du Comité de Direction pour la mandature 2020 / 2024, mais également à adopter les comptes du District de la saison 2019 / 2020 et le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021, qui a été arrêté le 25 juin par le Comité de Direction.

Un appel à candidatures sera diffusé par le District le 18 août.

Webinaires FFF : les replays disponibles

• **Reprendre le football**

• **“Puissance Foot”, l’atout éducatif du club**



Mardi 23 juin à 18h00 s’est déroulé un Webinaire d’1 heure, organisé par la FFF, sur le thème : « la reprise du football au sein des clubs » avec présentation des contenus adaptés, tenant compte des nouvelles dispositions gouvernementales.

En effet, Pierre Samsonoff (Directeur LFA) et Patrick Pion (DTN adjoint) ont ainsi confirmé « la bonne nouvelle » annoncée le week-end dernier, à savoir l’autorisation de reprise des sports collectifs, en précisant que la pratique du football avec contact était désormais permise (mais uniquement entre licenciés au sein d’un même club), tout en respectant les règles sanitaires en dehors du terrain « et tout en restant extrêmement vigilant dans la manière d’organiser ce retour à l’activité ».

Et téléchargez la synthèse des principales mesures énoncées en cliquant sur le lien suivant :

[CR Webinaire Clubs FFF 23-06-2020](#)

Retrouvez, en cliquant ci-dessous le :

[Guide d’appui à la reprise d’activité dans les clubs de football](#)

De nouveaux guides sont en cours d’élaboration par la FFF. Ils vous seront communiqués dès publication.

Jeudi 25 juin à 18h00 s’est déroulé un Webinaire d’1 heure, organisé par la FFF, sur le thème : « Puissance Foot, l’atout éducatif du club »

Expérimenté avec succès depuis plusieurs années par le Fondation du Football, le dispositif Puissance Foot a connu un nouvel élan pendant le confinement, grâce à une intervention vidéo quotidienne de 23 joueuses de l’Équipe de France féminine et de Corinne Diacre, sélectionneuse nationale. L’objectif est désormais de généraliser ce programme à tous les clubs.

Pour accéder en replay à ces 2 Webinaires FFF, [cliquez ici](#)

Choisissez celui que vous souhaitez voir

Puis :

- 1 - Puis « Regarder sur le web à la place »
- 2 - Puis « Participer de manière anonyme »

La Caisse d’Allocations Familiales des Yvelines a mis en place une aide aux loisirs 2020 qui concerne les 6-14 ans



Retrouver les informations essentielles en [cliquant ici](#)

Pour obtenir plus de renseignements, rendez-vous sur

www.caf.fr

rubrique Ma Caf / Espaces Partenaires / Partenaires locaux / Enfance Jeunesse / Bons-loisirs.

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

REUNION DU 29/06/20 COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

541004 HOUILLES S.O.

Pris note du courrier. Le club demande les horaires suivants pour la saison 2020-2021 :

- VETERANS à 9h
- U16 à 11h15
- U18 à 11h15 (en alternance avec les U16)
- 2ème équipe U16 à 13h15
- SENIORS à 15h30

Avant de statuer, la Commission vous demande plus de précisions quant à votre organisation et la rotation de vos

équipes (accès et nombre de vestiaires disponibles).

500247 PARIS ST GERMAIN FC

Pris note du courrier. Le club demande l'horaire suivant pour la saison 2020-2021 :

- U14 à 16h (en alternance avec les U14 et U15 Ligue)

S'agissant d'un horaire de dérogation officiel, la Commission, en application du Règlement Sportifs, donne son accord.

500634 RAMBOUILLET YVELINES

Pris note du courrier. Le club demande les horaires suivants pour la saison 2020-2021 :

- VETERANS à 9h
- U16 à 11h
- U18 à 13h

Compte tenu du motif invoqué, la Commission donne son accord et demande au club d'avertir l'ensemble des équipes des poules concernées.

500598 EPONE USBS

Pris note du courrier. Le club demande l'horaire suivant pour la saison 2020-2021 :

- U16 le samedi à 16h

Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut donner son accord qui impacterait de façon trop importante l'ensemble des championnats.

564180 MARLY FC 78

Pris note du courrier. Le club demande les horaires suivants pour la saison 2020-2021 :

- U16 D1 à 12h30
- U18 D2 à 12h30

Avant de statuer, la Commission vous demande plus de précisions quant aux horaires demandés.

527759 MAGNANVILLE FC

Pris note du courrier. Le club demande les horaires suivants pour la saison 2020-2021 :

- U16 à 12h
- U18 à 12h

Avant de statuer, la Commission vous demande plus de précisions quant à votre organisation et la rotation de vos équipes (accès et nombre de vestiaires disponibles).

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 1er juillet 2020

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PUBLICATIONS POULES

Les poules de la saison 2020/2021 sont désormais publiées. Pour les retrouver, [Cliquez ici](#).

COURRIERS SENIORS

CHAMBOURCY ASM

Demande du club pour évoluer dans la poule B pour plusieurs raisons. **Au vu des raisons invoquées la Commission ne peut accéder à votre demande.**

U14

MONTFORT FC

Inscription d'une équipe U14. **La Commission prend note.**

INFORMATIONS CDPME SENIORS

D5

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur cette division, concernant les équipes de VINSKY FC & PORCHEVILLE FC, puis de CHATOU AS & CROISSY US.

VETERANS

D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur cette division, concernant les équipes de TRAPPES ES & ELANCOURT OSC.

U16

D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur cette division, concernant les équipes de TRAPPE ES & ELANCOURT OSC.

U14

D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur cette division, concernant les équipes de TRAPPE ES & ELANCOURT OSC.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 18 juin 2020

Président : Brice PARINET

Présents en visioconférence : Marouane BOUKSARA, Miloud BOUTOUBA, Jean-Philippe CLAMEN, Guillaume DANGLADE, Philippe DEBEAUPUIS, Gabriel HENRY, Mustapha JINAMI (Arbitre élu au Comité de Direction), Patrice LETOUZEY, Steven LLEWELLYN, Laurent MILORIAUX, Nathalie PASIERB, Stéphane PILLEMONT, Tiago TINOCO et Lotfi ZARKA.

Absences excusées : Fabio BATISTA, Yoann BENOIT, Timothé BONNOT, Patrick CASSASSUS, Vincent DUBOURDIEU, Félicien GAZON, Natacha HUGEL, Pascal POUPEAU, Pierre PUPATO.

1 - INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA C.D.A.

Le Président Brice PARINET ouvre la séance.

Il informe les membres de la Commission de la décision prise par la C.R.A de désigner **Timothé BONNOT (membre de C.D.A) et Alexandre SAUDRAIS** comme candidat au titre d'**Arbitre Fédéral 4** et de **Sébastien BETHUNE au titre de Candidat Fédéral Futsal 2**.

Les examens théoriques se tiendront en septembre et sous réserve de réussite, l'examen pratique aura lieu au cours de la saison 2020 – 2021.

Le Président félicite ces deux arbitres yvelinois pour cette première étape et les encourage à travailler en vue de cette échéance. Ces trois nominations viennent par ailleurs confirmer tout le travail de formation fait au sein de la C.D.A des Yvelines depuis maintenant plusieurs années.

Le Président informe également la Commission du Départ de Steven LLEWELLYN pour la Ligue Méditerranée de Football pour des raisons professionnelles. Il adresse ses plus sincères remerciements à l'intéressé et salue tout le travail de grande qualité qu'il a réalisé au service du Football Yvelinois et plus particulièrement pour son dévouement à l'arbitrage de notre département.

Le Président revient également sur la démission de sa fonction d'arbitre de Philippe DEBEAUPUIS qui reste néanmoins membre de C.D.A et observateur. Il remercie également l'intéressé et salue la longévité de sa carrière débutée en 1995.

En outre, il informe la Commission du choix de couleurs des tenues des arbitres pour la saison à venir. **La Commission recommande aux arbitres de se procurer les tenues noire et orange et de se munir du short noir et des chaussettes noires de la nouvelle gamme de tenues d'arbitre Nike.**

2 - RETOUR SUR LA REUNION DU POLE DESIGNATIONS

Le Président dresse le compte rendu de la réunion du Pôle Désignations qui s'est tenue le 15 juin, sous la houlette de Philippe DEBEAUPUIS, Vice-Président en charge de ce dossier. Il souligne l'intérêt de celle-ci et son importance en vue d'améliorer les processus de désignations pour la saison prochaine.

Il a notamment été décidé qu'à compter de la saison 2020 – 2021, les arbitres devront informer la C.D.A de leur indisponibilité pour arbitrer dans un délai de 21 jours avant la ou les dates souhaitées. Le Règlement Intérieur de la C.D.A sera modifié en ce sens et toute infraction audit Règlement entraînera la mise en œuvre des dispositions prévues dans le cadre de son annexe 5.

3 - CLASSEMENTS DES ARBITRES

Miloud BOUTOUBA, Président Délégué en charge de la Section Administrative présente les classements des arbitres aux membres de la Commission.

Celle-ci, après avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** les classements pour la saison 2019 - 2020 et les affectations des arbitres pour la saison 2020-2021 et **transmet ces classements au Comité de Direction du District pour validation.**

Les classements seront communiqués aux arbitres **le mercredi 1^{er} juillet 2020**. Par ailleurs, tous recevront un courriel reprenant leur classement, leurs résultats aux évaluations théorique et pratique ainsi que leur affectation pour la saison 2020 – 2021.

Aucune autre question étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 21h00.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 1er juillet 2020

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS 2020/2021

Les engagements pour la saison 2020/2021 étaient possibles sur la plateforme prévue à cet effet jusqu'au dimanche 28 juin.

Pour consulter la liste des engagements reçus à ce jour, [Cliquez ici](#).

Pour toute modification ou ajout, merci de nous contacter par mail. Notez que, à l'exception des dispositifs Espoirs U8 à U13, vous pourrez modifier vos engagements jusqu'au dimanche 27 septembre.

DISPOSITIFS ESPOIRS U8 À U13

Le Comité de Direction du District a adopté plusieurs modifications concernant les dispositifs Espoirs U8 à U13, sur proposition de la Commission Football Animation. Vous trouverez [en cliquant ici](#) le document les récapitulant.

Pour rappel, ces dispositifs sont mis en place depuis plusieurs années et la Commission du Football d'Animation (F.A.) initie chaque saison différentes réunions de concertation et de réflexion dans le but d'améliorer l'offre de pratique dans les différents dispositifs Espoirs, des U 8 aux U 13.

En complément, nous avons remarqué que peu de clubs s'étaient actuellement positionnés sur les dispositifs U10/U11 & U12/U13. A ce titre, nous lançons une campagne afin de connaître tous les clubs candidats à la participation à l'un de ses dispositifs. Par conséquent, si vous êtes intéressé pour y participer, merci de bien vouloir remplir le questionnaire suivant en [cliquant ici](#).

Nous vous demandons de bien vouloir y répondre pour le mardi 7 juin prochain au plus tard. Si vous êtes candidat, nous reviendrons vers vous prochainement pour vous demander plus d'informations sur votre projet.

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 2 Juillet 2020

COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

Engagements 2020/2021 au 1er juillet 2020.

SENIORS F A 7

BEYNES FC
BOUAFLE FLINS ENT
CONFLANS FC
ELANCOURT OSC
GUYANCOURT ES
HOUILLES AC
ISSOU AS
MAURECOURT FC
MONTESSON US
PECQ US
PERRAY FOOT ES
ROSNY/SEINE CSM
SARTROUVILLE FC
VALLEE 78 FC
VILLEPREUX FC
VOISINS FC

U18 F A 7

CONFLANS FC
ELANCOURT OSC
FOURQUEUX OMS
HOUDANAISE REGION
HOUILLES AC
MAGNY 78 FC
PERRAY FOOT ES
VERNEUIL/SEINE US

U15 F A 7

ACHERES CS
AUBERGENVILLE FC
BAILLY NOISY SFC
BUC AO
CHESNAY 78 FC
ELANCOURT OSC
GUYANCOURT ES
HOUILLES AC

MAGNY 78 FC
RAMBOUILLET YVELINES FC 1
RAMBOUILLET YVELINES FC 2
ROSNY/SEINE CSM
ST ARNOULT US
VERNEUIL/SEINE US
VILLEPREUX FC 1
VILLEPREUX FC 2
VIROFLAY USM
VOISINS FC

U13 F A 8

ACHERES CS
BAILLY NOISY SFC
CARRIERES /SEINE US
CHESNAY 78 FC
CONFLANS FC
ELANCOURT OSC
GUYANCOURT ES
MAGNY 78 FC
MANTOIS 78 FC
MARLY LE ROI US
MAUREPAS AS
MONTIGNY LE BTX AS
MUREAUX OFC
PARIS SAINT GERMAIN FC
PLAISIROIS FO
POISSY AS
RAMBOUILLET YVELINES FC
TRAPPES ES
VERSAILLES 78 FC
VOISINS FC
YVELINES US

U11 F A 8

BAILLY NOISY SFC
CARRIERES/SEINE US
GUYANCOURT ES
MANTOIS 78 FC
MARLY LE ROI US
PARIS SAINT GERMAIN FC
PLAISIROIS FO
POISSY AS
TRAPPES ES
VOISINS FC

COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 25 JUIN 2020

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Gérard DACHEUX, Laurent HOUIN, Jean VESQUES,
En visioconférence : MM. Yves AVOIRTE, Mustapha JINAMI, Thierry MOURAUX,

Excusés : Mmes Fatna JDAINI, MM. Jean-Luc BOIVIN, Ali SAHALI, Jean-Loup LEPLAT, Dr Pascal MAILLE,

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur,
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental,
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (en visioconférence)

La séance est ouverte à 18 h 30

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON tient à remercier ses collègues de leur participation, soit en présentiel, soit à distance, à cette réunion du Comité de Direction.

La prochaine réunion était, en principe, prévue le jeudi 3/9/2020 et elle devrait normalement se tenir en présentiel.

Il s'avère toutefois qu'une autre réunion, en visioconférence, sera nécessaire d'ici là, pour ce qui concerne les Calendriers généraux de la saison 2020 / 2021 (cf. ci-après le point N° 5).

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 11/6/2020

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 11/6/2020 a été envoyé aux membres du Comité de Direction le 15/6, pour observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 650 du 17/6/2020.

Il est adopté à l'unanimité.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que, comme ce fut le cas à la suite de la réunion du Comité de Direction des 6/5 et 11/6/2020, le projet de procès-verbal de la présente réunion leur sera transmis très rapidement, pour qu'ils puissent, par retour, formuler leurs observations éventuelles quant à son contenu.

L'objectif est de pouvoir, pour l'information des clubs, publier ce procès-verbal très rapidement, dans le journal numérique « Yvelines Football », dont la publication est prévue la semaine prochaine.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 18/6 : Tirage au sort des groupes de D 2 Seniors
- ✓ le 20/6 : Le gouvernement a décidé, à l'issue d'une réunion du Conseil de Défense, **d'autoriser de nouveau, à partir du lundi 22/6, les activités de sports collectifs et donc la pratique du football « avec des mesures de prévention adaptées ».**
- ✓ le 22/6 : **Réunion commune**, en visioconférence, **des Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**
- ✓ le 24/6, à Morfondé : **Comité de Direction de la Ligue** (en présentiel)

Puis le Président Jean-Pierre MEURILLON fait le point sur l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité de Direction, le 11/6.

➤ La reprise du Football

Par un communiqué du 19/6, le gouvernement a fait savoir qu'il avait décidé, à l'issue d'une réunion du Conseil de Défense, d'autoriser de nouveau, à partir du lundi 22/6, les activités de sports collectifs et donc la pratique du football « avec des mesures de prévention adaptées » :
- Application des gestes barrières
- Pas de rassemblement de plus de dix personnes dans l'espace public sans accord préfectoral
- Le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives (2 mètres entre les pratiquants, 10 m pour une activité linéaire comme la course ou le vélo et 5 m pour une activité à intensité modérée).

Donc une nouvelle qui n'en était pas une ...

Depuis, la F.F.F. a fait savoir, le 23/6 quelles étaient les règles communiquées par le ministère des Sports :
Reprise de la pratique traditionnelle de manière progressive en s'adaptant au contexte pandémique
Compétitions toujours non autorisées
Suppression des restrictions :

- ◆ en termes de nombre de personnes dans les groupes
 - ◆ sur le terrain en termes de distanciation entre les pratiquants
- Possibilité d'utiliser les ballons

Mais le football ne peut pas encore reprendre comme avant :
L'utilisation des vestiaires est toujours interdite

Un Protocole de distanciation est à respecter en dehors des terrains, avec des règles très précises.

➤ Le fonctionnement du District

Le fonctionnement du District, sur place, a repris, le 2/6, avec bien sûr la mise en œuvre des prescriptions figurant dans le Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés.

A noter que le ministère du Travail a publié, le 24/6, une **nouvelle version du Protocole national de déconfinement en entreprise**, qui s'est substitué au précédent, qui avait été mis en ligne le 3/5/2020.

Ce Protocole assouplit les règles applicables sur les lieux de travail et facilite le retour à la normalité de l'activité économique, tout en respectant les règles sanitaires actuelles fixées par le Haut Conseil de la Santé publique.

➤ Les contestations des classements des Championnats du District

. A la suite de l'adoption, par le Comité de Direction du 6/5, des classements des Championnats du District à l'issue de la saison 2019 / 2020, et de leur publication, dès le lendemain, un appel a été interjeté devant le Comité d'Appel de la Ligue.

L'A.S.C. HÔPITAL POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE a en effet contesté la non-accession, en Championnat Régional 3, de son équipe qui évoluait cette saison en Championnat de D 1 des Anciens.

A ce jour, pas de nouvelles de cet appel, mais on notera que le Comité de Direction de la Ligue a, lors de sa réunion du 24/6, constitué les groupes du Championnat Régional 3 des Anciens en y intégrant l'A.S.C. HÔPITAL POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

La composition des groupes a été publiée ce jour sur le site de la Ligue.

. Le Comité d'Appel du District avait traité, le 19/5, un appel formé par l'E.S. GUYANCOURT FOOTBALL, à propos de la régularité du report d'une rencontre qui devait l'opposer, en Championnat de D 1 Futsal, à l'A.S.C. TOUSSUS-LE-NOBLE, rencontre qui était initialement fixée au 12/3/2020.

Il résulte de cette décision que l'E.S. GUYANCOURT FOOTBALL, qui termine ainsi à la 1^{ère} place du Championnat de D 1 Futsal, est ainsi devenue l'équipe devant accéder en Championnat Régional 3 Futsal.

L'A.S.C. TOUSSUS-LE-NOBLE a interjeté appel de cette décision, mais celle-ci a été confirmée par le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue lors de sa réunion du 2/6.

Le jour-même, l'A.S.C. TOUSSUS-LE-NOBLE a saisi le District d'un nouvel appel, portant cette fois sur le fait que la rencontre qui devait, le 21/9/2019, opposer l'E.S. GUYANCOURT à l'A.F.R. JOUARS PONTCHARTRAIN a, en accord avec les deux clubs, été reportée et s'est ensuite disputée le 8/2/2020.

Le Comité d'Appel du District a, lors de sa réunion du 9/6, rejeté cet appel comme irrecevable, du fait que, d'une part l'A.S.C. TOUSSUS-LE-NOBLE n'était en la circonstance que tiers appelant et d'autre part que la rencontre en cause était homologuée, l'homologation ayant eu

pour effet de rendre son résultat définitif et donc insusceptible de faire l'objet d'une contestation.

L'A.S.C. TOUSSUS-LE-NOBLE a interjeté appel de cette décision d'irrecevabilité.

La décision est attendue ...

➤ Le Football Féminin

Il s'avère que lors de la saison 2019 / 2020, le Championnat D 1 F Senior à 11 comptait 10 équipes et s'est terminé avec 9 équipes.

Pour la saison 2020 / 2021, ce sont 16 équipes qui se sont inscrites, ce qui est une très bonne nouvelle pour le développement du Football Féminin dans les Yvelines.

Il s'avère toutefois que ces 16 équipes ne permettent d'organiser le Championnat, ni avec une seule Division, car c'est trop, ni avec deux Divisions, car ce n'est pas assez.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a donc, lors du Comité de Direction de la Ligue du 24/6/2020, posé la question de savoir **si l'équipe qui terminera à la 1^{ère} place à l'issue de la saison 2020 / 2021 pourra bien accéder en Championnat Régional 3 F si le Championnat de D1 est organisé en 2 phases**, de la façon suivante :

- . 2 groupes, de 8 équipes,
- . chaque équipe rencontre les autres équipes de son groupe durant la 1^{ère} phase (7 matches), à l'issue de laquelle est établi un classement,
- . les équipes classées aux 4 premières places de chaque groupe disputent la 2^{ème} phase (14 matches), dans un groupe dit d'accession
- . les autres équipes disputent la 2^{ème} phase dans un groupe dit de maintien.

Cette demande va être formalisée auprès de la Ligue pour obtenir une réponse officielle.

La situation sera bien entendu différente s'il s'avère que d'autres équipes s'engagent dans le Championnat Senior Féminin.

Enfin, il est rappelé que lors de la réunion du Comité de Direction du 20/5, avait été évoqué le cas du club HERCULES, qui, bien que dépendant du District de l'Eure, évolue depuis plusieurs saisons en Championnats Futsal du District des Yvelines.

Ce club évoluait en effet, d'une part en Championnat de D 1 Futsal (sans bien sûr pouvoir accéder en Championnat Régional 3) et également en Championnat de D 2 Futsal et force est de constater qu'il n'a jamais posé difficulté.

Le District des Yvelines avait d'ailleurs été heureux d'accueillir ce club, à une période où le nombre d'équipes évoluant en Championnat Futsal du District était insuffisant.

Il a toutefois été relevé par la Ligue qu'il n'est prévu par aucun Règlement qu'une équipe dépendant d'une Ligue puisse évoluer dans un Championnat d'une Ligue voisine ou d'un District d'une Ligue voisine.

Le District n'a pu qu'en prendre acte et **faire savoir au club et au District de l'Eure qu'il ne pourrait désormais participer aux Championnats du District des Yvelines.**

Depuis, **le club concerné a saisi les Présidents de la Ligue de Paris-Ile de France et de la Ligue de Normandie pour obtenir l'accord des 2 Ligues pour continuer à évoluer dans le Championnat Futsal du District des Yvelines.**

Si les choses peuvent s'arranger, **le club HERCULES sera bien sûr le bienvenu** dans le Championnat Futsal du District des Yvelines.

3 / LE BUDGET DE LA SAISON 2020 / 2021

Il est rappelé que du fait de l'annulation de l'Assemblée Générale qui devait se dérouler le samedi 13/6, le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 n'a pas pu être adopté avant le début de la saison 2020 / 2021.

Il le sera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 17/10/2020.

Il appartient néanmoins au Comité de Direction, comme prévu par l'article 18 des statuts du District, d'arrêter ledit Budget **avant le début de l'exercice, donc avant le 30/6/2020.**

C'est dans ce but que le projet de Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 est soumis aujourd'hui au Comité de Direction.

Le Budget prévisionnel est présenté, comme les saisons précédentes, en différenciant le résultat d'exploitation de l'exercice de son résultat global.

Le résultat d'exploitation est en effet le reflet de la vie courante du District, avec ses charges et ses produits, et il est tenu compte, ensuite, des Charges Financières et des Charges Exceptionnelles, ainsi que des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels.

On constate, pour la saison 2020 / 2021, quelques différences notables avec le Budget prévisionnel de la saison 2019 / 2020.

Le projet de Budget qui est proposé présente **un résultat d'exploitation négatif de 81 750 €** (79 930 € la saison précédente) et fait apparaître un **résultat global de l'exercice déficitaire de 112 850 €** (96 930 € la saison précédente).

Cela s'explique de la même façon que les saisons précédentes, mais également du fait de la participation à apporter par le District au Fonds National de Solidarité qui a été créé par la F.F.F., dans le but de soutenir la reprise d'activité des clubs amateurs et de faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020 / 2021.

Ce déficit est, en réalité, sans incidence notable sur l'équilibre de nos finances puisqu'il s'explique en grande partie par le montant des dotations aux amortissements qui, sur un total de 95 000 €, ont trait, pour 71 000 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District (compte 68).

Par ailleurs, on peut essentiellement noter :

➤ POUR LES CHARGES :

- ◆ une hausse de 6 000 € des dépenses d'entretien, travaux et maintenance, afin de réaliser quelques travaux de maintenance indispensables dans les locaux du District (compte 61),
- ◆ une hausse de 10 000 € du poste Manifestations diverses, dans le but d'organiser une opération de mise en valeur du Football Loisir et de procéder à la mise en place du e.Foot et de manifestations en lien avec l'Euro 2021 (compte 61),

- ◆ une baisse de 7 500 € des dépenses en matière de stages, formations et détections, du fait de la suppression des stages avec hébergement.

Il s'avère en effet que dans le cadre de la régionalisation de la formation, il n'est désormais plus possible de lier l'inscription d'un stagiaire à son hébergement (compte 61),

- ◆ une évolution des frais de personnel (+ 0,40 %), qui représentent 50,63 % du montant total des charges d'exploitation du District (compte 64).

Ces dépenses de personnel tiennent compte, bien sûr, de l'application de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football (C.C.P.A.A.F.), étant noté qu'il est prévu, dans le cadre de ladite Convention Collective, qu'il n'y aura pas de hausse généralisée des rémunérations au 1^{er} juillet 2020.

- ◆ au titre des Charges Exceptionnelles, une somme de 40 000 €, qui correspond à la part du District dans le financement du Fonds National de Solidarité créé par la F.F.F., à raison d'1 € par licencié(e) (compte 67).

➤ POUR LES PRODUITS :

- ◆ la hausse (+ 12 000 €) des ressources correspondant aux droits d'inscriptions aux diverses formations (Educateurs, Arbitres, Dirigeants) (compte 70).

Le District organisera en effet, au cours de la saison 2020 / 2021, plus de stages de formation que lors de la saison précédente et le nombre de stagiaires sera plus élevé par formation, dans le respect des consignes de la Ligue.

Il s'avère en effet que du fait de la régionalisation de la formation, les diverses formations dispensées par le District sont désormais organisées sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

C'est en conséquence exclusivement la Ligue qui, à compter de la saison 2020 / 2021, recevra et traitera les inscriptions aux stages de formation et encaissera les droits d'inscription correspondants (hors, le cas échéant, la partie restauration).

De ce fait, elle a décidé de répartir désormais comme suit le montant des droits d'inscriptions entre l'IR2F et les Districts de la façon suivante :

Frais d'inscription et frais Pédagogiques	Part Ligue	Part Ligue en %	Rétrocession aux Districts
<i>Modules U 9, U 11, U 13,</i>			
80 €	30 €	37,50 %	50 €
<i>U 15, U 19 et U 20 +</i>			
80 €	30 €	37,50 %	50 €
<i>Module Gardien de but Initiation</i>			
80 €	30 €	37,50 %	50 €
<i>Module Futsal Initiation</i>			
80 €	30 €	37,50 %	50 €
<i>Certification</i>			
60 €	15 €	25,00 %	45 €
<i>Module Animatrice Fédérale</i>			
30 €	15 €	50,00 %	15 €
<i>Module U 6 / U 7</i>			
40 €	15 €	37,50 %	25 €
<i>Formation initiale à l'Arbitrage</i>			
90 €	30 €	33,33 %	60 €
<i>Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants</i>			
40 €	15 €	37,50 %	25 €

La conséquence est une **baisse de l'ordre de 19 000 € des ressources du District** qui sont générées par les formations.

Par contre, il est imposé au District d'appliquer le tarif des formations initiales des Arbitres (5 000 €).

Enfin, la part reversée au District par la Ligue sera calculée sur le montant des droits d'inscription hors la valeur des Bons Formation qui sont encaissés par l'IR2F.

- ◆ la légère baisse (- 3 000 €) de l'attribution revenant au District sur le tarif des licences, pour tenir compte de la baisse qui a été constatée du nombre de licences délivrées lors de la saison 2019 / 2020 (40 072 licences contre 41 545 lors de la saison 2018 / 2019 soit - 1 473) (compte 70),

- ◆ la très légère augmentation de la subvention de la F.F.F., qui ne comprend plus désormais les Bons Formation (18 000 € la saison précédente), du fait de la régionalisation de la formation, mais qui intègre, en année pleine, la subvention liée au recrutement d'un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques » (compte 74),

- ◆ le maintien à leur niveau antérieur du niveau des subventions de la Ligue de Paris-Ile de France, de la Ligue du Football Amateur et du Département des Yvelines qui, nous l'espérons, ne devraient pas changer (compte 74),

- ◆ le quasi-maintien (30 000 € au lieu de 29 000 €) de l'aide obtenue de l'ex-Centre National pour le Développement du Sport, en l'occurrence l'Agence Nationale du Sport, même s'il est pour le moins difficile de savoir aujourd'hui ce qu'il en sera véritablement en 2021 (compte 74),

- ◆ la prise en compte, pour 10 500 €, au lieu de 15 000 € la saison précédente, de l'aide dégressive attribuée au District par le C.N.D.S., au titre de l'Aide à l'Emploi (compte 74).

S'agissant enfin des Produits Exceptionnels (compte 77), la somme de 7 500 € correspond à la reprise annuelle du 20^{ème} de la subvention de 150 000 € qui a été allouée au District par la Fédération Française de Football pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

M. Thierry MOURAUX relève que dans ce budget, le montant du déficit global de l'exercice, soit 112 850 €, est, pour la première fois, supérieur au montant des dotations aux amortissements, soit 95 000 €.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON en convient mais indique toutefois que cette situation est directement liée au financement de la somme de 40 000 €, qui correspond à la part du District dans le Fonds National de Solidarité créé par la F.F.F. et qu'il n'est pas anormal que des circonstances exceptionnelles conduisent à des situations exceptionnelles.

Le Comité de Direction arrête, à l'unanimité, le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021, tel qu'il figure en annexe 1.

4 / LA PARTICIPATION DES JOUEUSES EN MIXITE EN CHAMPIONNATS DE VETERANS

Il est rappelé que lors de sa réunion du 16/11/2016, le Comité de Direction avait autorisé la participation des joueuses de catégorie d'âge Senior-Vétéran dans les **Championnats des 2 dernières Divisions du Championnat « Anciens »** du District, ainsi qu'en **Coupes des Yvelines des Anciens**.

Il avait alors été expressément précisé que cette autorisation :

- ne pouvait avoir pour conséquence de permettre aux clubs concernés d'exiger du club adverse, lors des rencontres disputées à l'extérieur, la mise à disposition d'un vestiaire supplémentaire,

- **deviendrait caduque lors de l'expiration du contrat d'assurance collectif** passé entre la Ligue et la Mutuelle des Sportifs (Groupe M.D.S.), son assureur en matière d'assurance liée à la signature des licences.

Puis, le 13/12/2017, le Comité de Direction a étendu cette autorisation a été étendue, dans les mêmes conditions, jusqu'en D 2 du Championnat des Anciens mais pas en D 1, dès lors que cette Division est celle qui peut conduire à l'accession en Championnat de Ligue.

La Ligue ayant, pour la saison 2020 / 2021, changé d'assureur pour l'assurance licence (GENERALI au lieu du groupe M.D.S.), le District s'est assuré qu'en cas de pratique en mixité, les garanties restaient bien acquises en cas d'accident ou de mise en cause de la responsabilité civile, ce qui est le cas.

Le Comité décide donc, **à l'unanimité**, d'autoriser la participation des joueuses de catégorie d'âge Senior-Vétéran dans les **Championnats des Anciens** du District, hors le Championnat Départemental 1,

ainsi qu'en **Coupes des Yvelines des Anciens**, étant précisé que cette autorisation :

- ne peut avoir pour conséquence de permettre aux clubs concernés d'exiger du club adverse, lors des rencontres disputées à l'extérieur, la mise à disposition d'un vestiaire supplémentaire,

- **deviendra caduque lors de l'expiration du contrat d'assurance collectif** passé entre la Ligue et la compagnie GENERALI, son assureur en matière d'assurance liée à la signature des licences.

5 / ADOPTION DES CALENDRIERS GENERAUX DE LA SAISON 2020 / 2021

Après réception des calendriers de la F.F.F. le 23/6, le Comité de Direction de la Ligue a entériné, le 24/6, le Calendrier Sportif Général des Compétitions Jeunes et Seniors (Libre, masculines et féminines, Anciens et Seniors du Dimanche Matin, Futsal, Football Entreprise et Critérium), qui ont été publiés ce jour.

Il s'avère toutefois que les informations relatives aux dates des journées spécifiques pour les groupes composés de 14 équipes ne sont pas connues, ce qui empêche l'établissement des Calendriers généraux du District.

Ce n'est donc que lors d'une autre réunion du Comité de Direction que les Calendriers généraux du District pourront être adoptés.

Cette réunion devrait pouvoir se tenir dès la semaine prochaine.

6 / COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Il est rappelé que, sous réserve des procédures encore en cours et des éventuelles accessions supplémentaires qui pourraient, le cas échéant, résulter de décisions à prendre par la Ligue, le Comité de Direction a, le 6/5/2020, homologué :

- les classements** des divers Championnats organisés par le District,
- la liste des équipes qui, soit accèdent en Division supérieure, soit sont reléguées en Division inférieure.**

Comme lors des saisons précédentes, les groupes de Championnat ont été constitués en fonction du critère géographique, du nombre de promu et du nombre de relégués, mais également en relation avec la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education (C.D.P.M.E.) pour tenir compte des relations entre certains clubs.

Bien évidemment, les demandes particulières des clubs ont été examinées avec la plus grande attention.

En ce qui concerne le Championnat Départemental 2 Senior du Dimanche Après-midi, c'est le tirage au sort qui a permis de constituer les 2 groupes.

Ce tirage au sort public s'est déroulé le jeudi 18/6, au siège du District, en Facebook Live.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité la composition des groupes de Championnats de la saison 2020 / 2021, sauf dans la dernière Division de certaines catégories.

La composition des différents groupes sera publiée très prochainement.

7 / LES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Le Comité fixe comme suit les dates des différentes réunions de début de saison :

- ◆ **Réunion de début de saison des Arbitres le samedi 5 ou le samedi 12/9**, si possible à CLAIREFONTAINE (à défaut, organisation par catégories)
- ◆ **Forum du District le samedi 5/9**, au siège du District
- ◆ **Réunion de rentrée en webinaire* le vendredi 11/9**
- ◆ **Rentrée des Commissaires le lundi 14/9**, au siège du District
- ◆ **Réunion des Délégués du District le samedi 19/9**, au siège du District

** L'objectif est de « doubler » le contenu du Forum par l'organisation d'une information transmise à distance, dans des conditions qui sont en cours de réflexion.*

8 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Il est rappelé que les membres des organes disciplinaires du District (c'est-à-dire la **Commission de Discipline** et la **Commission d'Appel Départementale**) ont été nommés le 24/8/2016, par le Comité de Direction du District, **pour une période de 4 ans, donc jusqu'au 31/8/2020.**

Compte tenu des circonstances, qui ont conduit au report de l'Assemblée Générale Elective du District, **le Comité décide :**

- **de proroger les pouvoirs des organes disciplinaires jusqu'à la 1^{ère} réunion du Comité de Direction qui sera issu de l'Assemblée Générale Elective du 17/10/2020,**
- **de proroger les pouvoirs de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**, telle qu'elle a été nommée lors de la réunion du Comité de Direction du 4/3/2020,
- **de proroger**, jusqu'à la réunion du Comité de Direction du 3/9/2020, **les pouvoirs des autres Commissions** non disciplinaires qui ne sont pas nommées ce jour.

Ne sont donc nommés dans les organes disciplinaires que des nouveaux membres et des représentants de certaines Commissions ou du Comité de Direction.

Le Comité de Direction **procède aux nominations suivantes** :

➤ **COMMISSION DE DISCIPLINE**

M. Laurent HOUIN, Représentant du Comité de Direction
M. Philippe PELLAN, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage
M. Lotfi ZARKA, Représentant suppléant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DE DISCIPLINE (INSTRUCTION)**

M. Laurent HOUIN, Représentant du Comité de Direction
M. Philippe PELLAN, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE**

M. Guy BEAUBIAT, Président
M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président
M. Philippe DEBEAUPUIS, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage
M. Patrick CASASSUS, Représentant suppléant de la Commission de District de l'Arbitrage

Sont actées les démissions de MM. Guy BEAUBIAT et Laurent HOUIN de leurs fonctions respectives au sein de la Commission de Discipline et de la Commission Départementale d'Appel, fonctions qui sont incompatibles avec les nominations ci-dessus.

➤ **COMMISSION DU CALENDRIER**

M. Jean-Pierre LEDUC, Président

M. Loïc JOUBERT, Vice-Président
M. Laurent VIMONT, au titre du Football d'Animation
M. Jean-François DUPONT, au titre du Football Féminin

Reste à désigner le Représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS**

M. Jean-Pierre LEDUC, Président

M. Loïc JOUBERT, Vice-Président
M. Frédéric GOBIN
M. Raffaele PANARIELLO
Mme Yolande RUPERT
M. Jean VESQUES

M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Comité de Direction
M. Harris PILLEMONT, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

M. Laurent VIMONT, Président

M. Jean-Eric INACIO, Vice-Président
M. Jean-Claude CORNUAULT
M. Luis GOMES PEDRO
M. Michel LOUVEL
M. Richard NOYELLE
M. Johan ROMAY

M. Sébastien MERVAILLIE, membre associé

M. Thierry MOURAUX, Représentant du Comité de Direction
M. Tiago TINOCO, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage
MM. Thomas DELASSUS, Jean-Pierre PLANQUE, et Alexandre SIMON, Représentants suppléants de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION, PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION :**

M. Michaël HUOT, Président

M. Alain ARCIZET, Vice-Président
M. Mustapha BEN AHMED
M. Jérôme BUGHIN
M. Franck GERONIMI
M. Jean-Loup LEPLAT
M. Alassane THIAM
M. Francis VENIEN

Mme Valérie TARDIVEL, Représentante du Bureau du Comité de Direction
M. Brice PARINET, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

M. Jean-François DUPONT, Président

Mme Valérie LAURENT, Vice-Présidente
Mme Céline BARBEY
M. Ibrahim BENLARBI
Mme Laura BOCHER
M. Claude KALENDERIAN
M. Nicolas LANZA
Mme Hélène MONIEZ

Membres associés :

Mme Chloé ALVES
Mme Bibi Joy BENERA
M. Christophe CHAPPUIS
M. Jean-Pierre DENIS
Mme Fanny GUILLOIS
Mme Célia MOULIE
Mme Elodie ORRIERE
Mme Fatna JDAINI, Représentante du Comité de Direction

M. Gérard DACHEUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction
Mme Dorette ELANGUE, Représentante de la Commission Technique
M. Gabriel HENRY, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE**

M. Loïc JOUBERT, Président

M. François BERC
M. Gérard FAURE
M. Jean-Pierre LEDUC
M. Léandre PAINDEPICE
M. André PANARIELLO
M. Raffaele PANARIELLO
Mme Nathalie PASIERB
M. Jean-Marc RUBANY
Mme Jeannine VESQUES

M. Jean VESQUES, Représentant du Comité de Direction
M. Patrice LETOUZEY, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS**

M. Max VERITE, Président

M. Michel BEAUDOUX, Vice-Président
M. Alain DELESCHAUX
M. Paul DRAY
M. Didier GUICHETEAU
M. Michel HOUZE

M. Yves AVOIRTE, Représentant du Comité de Direction
M. Jean-Pierre MEURILLON, Représentant du Bureau du Comité de Direction

➤ **COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE**

M. Brice PARINET, Président

M. Miloud BOUTOUBA, Président Délégué
M. Patrick CASASSUS, Vice-Président
M. Philippe DEBEAUPUIS, Vice-Président
M. Didier VALSAQUE, Vice-Président

M. Thomas DELASSUS, Secrétaire
M. Patrice LETOUZEY, Secrétaire Adjoint
M. Yoann BENOIT
M. Timothé BONNOT
M. Marouanne BOUKSARA
M. Jean-Philippe CLAMEN
M. Guillaume DANGLADE
M. Vincent DUBOURDIEU
M. Félicien GAZON
M. Gabriel HENRY
M. Laurent MILORIAUX

Mme Nathalie PASIERB
M. Philippe PELLAN
M. Harris PILLEMONT
M. Jean-Pierre PLANQUE
M. Pascal POUPEAU
M. Alexandre SIMON
M. Victor SIMON
M. Tiago TINOCO
M. Pascal TISSERAND
M. Lotfi ZARKA

Membres associés :

M. Laurent TESSIER, au titre des Formateurs et Initiateurs en Arbitrage

Le Président de l'U.N.A.F. 78

Mme Audrey PERRU, Responsable de la section Sportive du Collège Jules Verne des MUREAUX

M. Christophe JUNQUA

M. Mustapha JINAMI, Représentant élu des Arbitres au Comité de Direction

M. Jean-Pierre MEURILLON, Représentant du Bureau du Comité de Direction

Restent à désigner :

Le représentant de la Commission du Football d'Animation

Le représentant de la Commission du Football en Milieu Scolaire

Le représentant de la Commission du Football Féminin

Le représentant de la Commission d'Organisation des Compétitions

Le représentant de la Commission Technique

➤ COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

M. Jean-Marc DENIS, Président

M. Jean-Michel BERLY

M. Jean VESQUES, Représentant du Comité de Direction

➤ COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

M. Gérard DACHEUX, Président

Mme Josiane JOURDAN

M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction
Le Conseiller Technique Départemental P.P.F.

➤ COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

M. Laurent HOUIN, Président

Au titre des représentants des clubs :

M. Laurent TESSIER

M. Francis VENIEN

Reste à désigner un représentant des clubs

Au titre des représentants des Arbitres :

M. Mustapha JINAMI, Représentant élu des Arbitres au Comité de Direction

M. Miloud BOUTOUBIA

M. Philippe DEBEAUPUIS

➤ COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

M. Jean-Philippe CLAMEN, Président

M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président

M. Jean-Paul IMBERT

M. Laurent TESSIER

M. Léandre PAINDEPICE

M. Jean-Loup LEPLAT, Représentant du Comité de Direction

M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction

M. Thomas DELASSUS, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ COMMISSION DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE

M. Jean-Pierre LEDUC, Président

M. Luis GOMES PEDRO

M. Robert NOËL

M. Frédéric GOBIN

➤ COMMISSION EVENEMENTIEL :

M. Pierre GUILLEBAUX, Président/Animateur

M. Gérard DACHEUX

M. Jean-François DUPONT

M. Loïc JOUBERT

Mme Valérie LAURENT

M. Jean-Pierre LEDUC

M. Laurent VIMONT

Membres associés :

Mme Claudine FAURE

M. Gérard FAURE

M. Christophe FRANCOIS

Mme Monique GOUPILLON

M. Jacques GOUPILLON

Mme Martine RUBANY

M. Jean-Marc RUBANY

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Bureau du Comité de Direction

M. Brice PARINET, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ DELEGUES :

M. Pierre GUILLEBAUX, Animateur

M. Alain ARCIZET

M. François BERG

M. Claude BOULLE
M. Philippe BUSNEL
M. Jean-Claude CORNUAULT
M. Alain DELESCHAUX
M. Didier DESARTRE
M. Paul DRAY
M. Rachid FOURALI
M. Didier GUICHETEAU
M. Loïc JOUBERT
M. Gilles LANDRIOT
M. Jean-Pierre LEDUC
M. Alain REMY
M. Jean-Pierre ROBERT
M. Max VERITE

Il est précisé que la fonction de Délégué est désormais incompatible avec la fonction d'Arbitre

➤ COMMISSION FORMATION :

M. Jean-Loup LEPLAT, Président

M. Christophe CONSIGLI, Vice-Président

M. Jean-Pierre LEDUC

M. Michel LOUVEL

Dr Pascal MAILLE

M. Laurent VIMONT

Formateurs :

M. Michaël HUOT

M. Jean-Eric INACIO

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Bureau du Comité de Direction

M. Patrick CASASSUS, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

Seront nommées ultérieurement :

. la Commission Technique,
. la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education,
. la Commission Médicale
. la Commission du Football en Milieu Scolaire,
. la Commission de Détection, de Recrutement et de Fidélisation des Arbitres,
ainsi que les Observateurs en Arbitrage.

9 / LA TECHNIQUE

➤ La Régionalisation de la Formation

Est évoquée la question de la Régionalisation de la Formation et de ses conséquences directes pour les clubs.

A compter de la saison 2020 / 2021, comme déjà indiqué à l'occasion de l'examen du projet de Budget prévisionnel de la saison 2020 /

2021, les diverses formations dispensées par le District seront organisées **sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F)**.

La Régionalisation de la Formation n'est pas une initiative de la Ligue de Paris-Ile de France, mais une volonté de la F.F.F., que la Ligue est la dernière à mettre en œuvre.

C'est désormais exclusivement la Ligue qui recevra et traitera les inscriptions aux stages de formation et encaissera les droits d'inscription correspondants (hors, le cas échéant, la partie restauration).

De ce fait, elle a décidé de répartir désormais le montant des droits d'inscriptions entre l'IR2F et les Districts dans les conditions qui ont été évoquées précédemment et dont il est rappelé qu'elles conduiront à une baisse de l'ordre de 19 000 € des ressources du District qui sont générées par les formations.

Le District appliquera les consignes de la Ligue (clôture des inscriptions fixée par l'IR2F, modules ouverts à tout candidat issu du territoire régional avec inscriptions « hors département » limitées à 4 personnes, pour les formations techniques, la Formation Initiale des Arbitres ou le Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, gestion par l'IR2F des inscriptions via Open Portal, gestion des convocations, facturation).

Les Districts auront en charge, une fois la programmation d'offre de formation validée en concertation Ligue / Districts, de définir les dates et les lieux des modules programmés sur leur territoire, de transmettre l'ensemble des éléments à l'IR2F (dates, horaires, lieux et adresses de formation) et de désigner les intervenants techniques sur les formations, étant entendu que les Conseillers Techniques Départementaux restent en charge des modules de U 15 à Seniors et que les « intervenants extérieurs », tous titulaires de l'habilitation de Formateur, resteront à la charge des Districts.

L'IR2F ne facturera que les frais d'inscription et les frais pédagogiques, il appartiendra aux Districts de proposer ou non une offre de restauration et d'en assurer la tarification et la facturation.

L'IR2F fournira aux Districts les listes d'émargement, les livrets de formation, etc.

Comme pour les saisons précédentes, il sera demandé aux Districts de transmettre à l'IR2F la liste des formateurs habilités intervenant sur les formations. Il en est de même pour les certificateurs avec transmission des arrêtés de jury.

Le District souhaite vivement que la souplesse dont bénéficiaient les clubs (remplacements en cas de désistement tardif, inscriptions prioritaires accordées aux clubs d'accueil, etc.) **pourra être préservée dans le cadre de la proximité avec les clubs.**

Enfin, la saison 2020 / 2021 a été présentée par la Ligue comme étant **une année transitoire**, mais **aucune information n'a été obtenue** quant aux conditions de l'organisation de la formation lors des saisons suivantes.

Une rencontre entre les Directeurs de Districts et le Directeur de l'IR2F se tiendra le 7/7/2020, à Morfondé.

➤ **Le programme des Formations techniques de la saison 2020 / 2021**

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, indique que par rapport à la saison 2019 / 2020, il a été ajouté au programme une formation d'Animatrice Fédérale, une formation Futsal Découverte, un module U 11 et un module U 6 / U 7.

Des changements sont bien entendu susceptibles d'intervenir (modules supplémentaires pour répondre à une forte demande identifiée par l'IR2F ou par le District, suppression de modules s'ils ne font pas l'objet d'inscriptions, etc.).

10 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), revient sur la décision prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage de désigner Timothé BONNOT (membre de la C.D.A.) et Alexandre SAUDRAIS, comme candidats au titre d'Arbitre Fédéral 4.

Les examens théoriques se tiendront en septembre et sous réserve de réussite, l'examen pratique aura lieu au cours de la saison 2020 / 2021.

Ces deux nominations viennent par ailleurs confirmer tout le travail de formation réalisé au sein de la C.D.A des Yvelines depuis maintenant plusieurs années.

Il informe le Comité du départ de Steven LLEWELYN pour la Ligue de la Méditerranée pour des raisons professionnelles.

Il lui adresse ses plus sincères remerciements et salue tout le travail de grande qualité que Steven LLEWELYN a réalisé au service du Football Yvelinois et plus particulièrement pour son dévouement à l'arbitrage de notre District.

Par ailleurs, une note sur le choix de couleurs des tenues des Arbitres pour la saison à venir sera envoyée aux Arbitres.

La C.D.A recommande aux Arbitres de se procurer les tenues noires et oranges et de se munir du short noir et des chaussettes noires de la nouvelle gamme de tenues d'arbitre Nike.

Enfin, il revient sur la réflexion qui sera menée en vue de la modification du Règlement Intérieur de la C.D.A., qui sera le chantier principal de cet été.

Trois sujets sont en cours de réflexion :

Tout d'abord, l'intégration des conclusions des groupes de travail menés cette saison (l'arbitrage du Dimanche matin, la formation des Très Jeunes Arbitres et les désignations des Arbitres le samedi après-midi).

Ensuite, les conclusions du Pôle Désignations, portant notamment sur le délai de mise en indisponibilité des Arbitres, qui pourrait passer de 15 jours à 3 semaines.

Une réunion sera organisée à ce sujet avec le Bureau du Comité de Direction.

Enfin, la question des absences des Arbitres lors des auditions des organes disciplinaires et la possibilité d'introduire un système d'amendes pour faire face à ces manquements.

11 / LE CLASSEMENT DES ARBITRES DEPARTEMENTAUX A L'ISSUE DE LA SAISON 2019 / 2020

Il est rappelé que le Comité de Direction a décidé, le 11/6, dans le contexte de la pandémie qui a eu aussi un impact sur la saison des arbitres, qu'il n'y aurait, à l'issue de la saison 2019 / 2020, ni **rétrogradation sportive**, ni **rétrogradation administrative** et qu'il a, dans ce but, **décidé de modifier, pour la saison 2019 / 2020**, pour établir les classements arrêtés au 13/3/2020, **les articles 4.2.2.1 et 4.2.2.2 du Règlement Intérieur** de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.).

S'agissant des Arbitres Départementaux, dans les Yvelines, il avait été réalisé, à la date du 13/3/2020, **75,6 % des observations**, donc un nombre significatif permettant ainsi d'obtenir des classements conformes à la saison sportive des Arbitres évalués.

Afin de statuer sur la situation particulière et l'affectation de chaque Arbitre, la C.D.A. a pris notamment en considération les critères d'appréciation suivants :

- le nombre de matchs observés que l'Arbitre aurait dû réaliser au cours de la saison en fonction de sa catégorie,
- le nombre de matchs observés qu'il a réalisés au cours de la saison,
- la note du test théorique.

A titre exceptionnel et **uniquement pour saison 2019 / 2020**, les dispositions de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A., relatives « à la valorisation et aux manquements » **n'ont pas été appliquées.**

Par ailleurs, il est apparu équitable, compte tenu de l'avancement important de la saison sportive au moment de son arrêt, de déterminer des classements sur la base des observations réalisées avant cette date, mais **seuls les Arbitres ayant effectué plus de 50 % de leurs observations ont été classés dans leur catégorie**, les Arbitres ayant effectué au plus 50 % de leurs observations **n'étant donc pas classés.**

La C.D.A. s'est réunie le 8/6 pour, notamment, élaborer les classements, sous réserve, bien entendu, des décisions qui devaient être prises le 11/6 par le Comité de Direction.

Sur proposition de la C.D.A., le Comité de Direction **adopte, à l'unanimité, les classements et les affectations des Arbitres du District à l'issue de la saison 2019 / 2020.**

Il est convenu de transmettre à tous les membres du Comité de Direction le document comportant les classements et les affectations des Arbitres Départementaux à l'issue de la saison 2019 / 2020, document qui a été remis ce jour aux membres physiquement présents.

12 / LES FINANCES

Il est fait un point sur les **Relevés clubs**.

Il s'avère qu'à ce jour, 73 clubs n'ont pas versé les sommes dues au District, ce qui représente un montant d'environ 43 000 €.

Par ailleurs, une somme de 13 710 € reste due par les clubs au titre des indemnités d'arbitrage de la saison 2019 / 2020.

Enfin, il est confirmé que le montant des restitutions attribuées aux clubs par le District dans le cadre du Plan de Soutien Départemental aux clubs yvelinois a été porté au crédit de chacun des comptes clubs.

13 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Thierry MOURAUX expose que depuis plusieurs années, la Commission du Football d'Animation a initié différentes réunions de concertation et de réflexion dans le but d'améliorer l'offre de pratique dans les différents dispositifs Espoirs, des U 8 aux U 13.

C'est ainsi qu'après analyse des résultats sportifs et des critères réglementaires, il a été détecté certains dysfonctionnements :

◆ **sur le plan réglementaire :**

Certains clubs ne respectent pas toujours les règles applicables pour favoriser la structuration des clubs : présence **non effective de l'encadrement diplômé C.F.F. 2** imposé réglementairement ; participation d'un **nombre illimité de joueurs d'année d'âge inférieur**, sans respecter la limitation à 3 joueurs maximum par équipe qui est autorisée par le règlement de la compétition ...

➤ **sur le plan sportif :**

Les effectifs alignés dans les équipes engagées en 1^{ère} phase par certains clubs se trouvent **remaniés totalement en 2^{nde} phase**, ce qui a pour conséquence d'engendrer le dysfonctionnement du dispositif, qui est conçu initialement pour limiter les écarts de niveaux et donc de buts sur les rencontres dans les 3 poules de niveau constituées à l'issue de la phase de brassage.

Il est donc proposé de faire évoluer les dispositifs actuellement en vigueur afin de satisfaire l'ensemble des clubs yvelinois en fonction de leur projet sportif, de leur encadrement et des ressources dont ils disposent.

Ainsi, si les plateaux classiques (U 6 à U 9) et les Critériums départementaux (U 10 à U 13) ne sont pas modifiés, les dispositifs Espoirs seront amenés à évoluer afin de proposer aux clubs qui souhaitent s'engager dans cette démarche une certaine continuité

dans le travail générationnel.

L'évolution des dispositifs Espoirs aura à moyen terme pour objectif de proposer une **pratique par année d'âge** des U 8 aux U 13, afin de poursuivre la structuration des clubs, notamment, de manière toujours plus encadrée et d'inciter les clubs au respect des règles établies afin de toujours tendre à programmer des rencontres de niveaux homogènes après la phase de brassage de début de saison.

Les principales modifications applicables dès la saison prochaine 2020 / 2021, **sur les dispositifs Espoirs uniquement**, seront les suivantes :

✓ U 8 - U 9 :

- Augmentation, de 18 à 30, du nombre de clubs engagés sur les plateaux Espoirs
- Réduction du nombre minimum de licencié(e)s, de 16 à 14 par année d'âge, soit 28 joueurs (14 U 8 + 14 U 9) pour intégrer le dispositif au lieu de 32 précédemment (16 x 2)
- Disposer, pour le club d'accueil sur le plateau, d'un **Educateur licencié** identifié titulaire d'un C.F.F., responsable de l'organisation du plateau

- Disposer pour les clubs visiteurs sur chaque plateau au minimum d'un **Animateur** licencié identifié attesté du C.F.F. 1 module U 9 sur les 4 encadrants licenciés présents pour l'encadrement des 4 équipes
- Saison découpée en 3 phases distinctes, afin de favoriser la programmation de plateaux de niveaux plus homogènes au fur et à mesure du déroulement de la saison

✓ U 10 - U 11 :

- Augmentation, de 16 à 24, voire à 32, du nombre de clubs engagés
- Parmi les participants, seules 16 équipes participeront au dispositif Espoir du Critérium Interdistricts U 11
- Allègement des obligations d'encadrement : disposer a minima d'un Educateur Fédéral licencié titulaire du C.F.F. 1 sur une des 2 équipes & d'un **Animateur licencié attesté du C.F.F. 1 module U 11** sur l'autre équipe
- Saison découpée en 3 phases distinctes : constitution de 2 à 4 poules de 8 équipes avec une phase 1 de brassage, permettant à l'issue de définir des poules de niveau (2 à 3 niveaux d'évolution) en fonction du nombre d'équipes inscrites au départ

✓ U 12 - U 13 :

- Allègement des obligations d'encadrement : disposer a minima d'un Educateur Fédéral licencié titulaire du C.F.F. 2 sur une des 2 équipes & d'un **Animateur licencié attesté du C.F.F. 2 module U 13** sur l'autre équipe
- Pas de changements quant à l'organisation du Challenge Espoir U 12 / U 13

Le Comité de Direction donne, à l'unanimité, son accord à la mise en œuvre des adaptations proposées.

Il est convenu qu'une **information sera très rapidement diffusée vers les clubs** et que le sujet sera évoqué, d'une part, lors du Forum du District, le samedi 5/9, au siège du District, mais également lors de la réunion de rentrée en webinar, le vendredi 11/9.

14 / LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

M. Gérard DACHEUX fait le point des différents Labels de la saison 2019 / 2020.

Il est rappelé que, compte tenu des circonstances, **la campagne de Labellisation au titre du Label Jeunes** de la saison 2019 / 2020 a été gelée et qu'elle a été reportée à la saison prochaine, mais uniquement pour les clubs ayant déposé une candidature avant le 31/3/2020.

Les demandes de renouvellements prévues ont été reportées à la saison 2021 / 2022, afin d'éviter un engorgement des candidatures la saison prochaine.

Les clubs qui détiennent un Label en cours de validité ont vu automatiquement leur Label prolongé d'une saison.

La campagne de Labellisation des clubs s'est poursuivie pour ce qui est :
- du **Label des Ecoles Féminines de Football**,
- du **Label Jeunes Futsal**.

Pour le Label des Ecoles Féminines de Football, les clubs avaient la possibilité de candidater sur **l'outil en ligne** et pour le **Label Jeunes Futsal**, ils avaient la possibilité d'effectuer leur autodiagnostic **via le document dédié** en possession des Ligues et des Districts.

La date butoir de candidature des clubs au Label des Ecoles Féminines de Football et au Label Jeunes Futsal était fixée au 15/6/2020.

La date limite pour faire remonter à la Ligue du Football Amateur la liste des clubs proposés à la Labellisation, liste à valider par les Comités de Direction du District, puis de la Ligue est fixée au vendredi 10/7.

Pour la saison 2018 / 2019, 6 clubs remplissaient les conditions pour obtenir la Labellisation de leur Ecole Féminine de Football et leur dossier a été validé et transmis à la Ligue :

- **F.C. VERSAILLES 78** niveau Or
- **C.S. ACHERES** niveau Argent
- **HOUILLES A.C.** niveau Argent
- **A.S.C. VELIZY** niveau Argent
- **S.F.C. BAILLY NOISY** niveau Bronze
- **U.S. YVELINES** niveau Bronze

A noter qu'il n'a pas été enregistré de candidatures pour le Label Futsal Jeunes.

Le Comité de Direction de la Ligue a validé, le 24/6, ces 6 candidatures, qui sont transmises au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour l'attribution officielle du Label.

15 / CALENDRIER DES REUNIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Il est donné connaissance aux membres du Comité du calendrier **prévisionnel** des réunions du District pour la saison 2020 / 2021 :

• les réunions du Comité de Direction :

- . le jeudi 3/9/2020
- . le jeudi 1^{er}/10/2020
- . le jeudi 3/12/2020
- . le jeudi 28/1/2021
- . le jeudi 11/3/2021
- . le jeudi 15/4/2021
- . le jeudi 27/5/2021
- . le jeudi 24/6/2021

• les Assemblées Générales :

- . le samedi 17/10/2020 : Assemblée Générale Elective et Assemblée Générale d'hiver (avec adoption du compte de résultat de la saison 2019 / 2020 et du Budget Prévisionnel de la saison 2020 / 2021)
- . le samedi 12/6/2021 : Assemblée Générale de fin de saison

• les autres manifestations ou réunions :

- . le samedi 7/11/2020 : Séminaire du Comité de Direction
- . le samedi 21/11/2020 : Séminaire Comité de Direction / Présidents de Commissions
- . le samedi 9/1/2021 : Réunion des Présidents de club
- . le jeudi 28/1/2021 : Tirage au sort des Coupes des Yvelines
- . le samedi 13/3/2021 : Opération « Mesdames, Franchissez la Barrière »
- . le samedi 27/3/2021 : Finales Départementales U 13 (ou le samedi 3/4/2021)

- . le dimanche 2/5/2021 : Finales des Coupes des Yvelines Futsal
- . le samedi 12/6/2021 : Journée du Football Féminin
- . le dimanche 13/6/2021 : Finales des Coupes des Yvelines
- . le jeudi 17/6/2021 : Soirée des Champions
- . le samedi 19/6/2021 : Journée Nationale des Débutants

16 / AUTORISATION POUR CERTAINS CLUBS, DE PARTICIPER A DES CHAMPIONNATS DU DISTRICT DU VAL D'OISE

Depuis plusieurs saisons, 2 clubs yvelinois sont autorisés à participer à des compétitions qui sont organisées par le District du Val d'Oise.

Il s'agit :

- . de l'U.S. LE PECQ, en Critérium Vétérans Loisirs + 55 ans,
- . du CONFLANS F.C., en Championnat Vétérans + 45 ans à 11.

Sur leur demande, le Comité de Direction renouvelle, à l'unanimité, son accord pour que ces clubs évoluent dans les compétitions précitées.

17 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DES YVELINES DES SENIORS DU DIMANCHE MATIN ET DES ANCIENS

Il est rappelé que les Règlements des Championnats des Yvelines Seniors du Dimanche Matin et des Anciens prévoient la participation des équipes dont les joueurs sont titulaires d'une licence Libre ou d'une licence de Football d'Entreprise.

Il se trouve qu'en application des dispositions de l'article 115 des Règlements Généraux de la F.F.F., la licence Changement de club d'un joueur changeant de pratique (passage d'un club Libre à un club de Football d'Entreprise ou l'inverse) est exemptée du cachet Mutation.

La participation d'un club de Football d'Entreprise à une compétition Libre est donc susceptible de créer une **rupture manifeste d'équité sportive** car les joueurs Libres recrutés par un club de Football d'Entreprise obtiennent une licence de Football d'Entreprise qui est, sans aucune limitation, **dispensée du cachet Mutation**, alors que ces mêmes joueurs obtiennent une licence Mutation s'ils rejoignent un club Libre.

Ainsi, si un club de Football d'Entreprise recrute « x » joueurs venant d'un club Libre, il n'est pas limité dans le nombre de ces joueurs pouvant être alignés sur une feuille de match.

Dès lors que peuvent participer aux Championnats Seniors du Dimanche Matin ou des Anciens, des clubs Libres et des clubs de Football d'Entreprise et afin de ne pas continuer de créer des situations inéquitable du fait de la participation à une même épreuve de clubs de statuts différents, et de respecter l'esprit du texte quant à la limitation du nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur une feuille de match (6, dont 2 hors période), le Comité de Direction de la Ligue vient de décider, lors de sa réunion

du 24/6, de limiter à 6, dont 2 hors période, le nombre de joueurs qui sont, soit titulaires d'une licence Mutation, soit titulaires d'une licence Changement de club exemptée du cachet Mutation au titre du changement de pratique du Football Libre vers le Football d'Entreprise ou l'inverse.

Pour rappel, en pratique, sur une licence Changement de club exemptée du cachet Mutation au titre du changement de pratique, figurent les mentions suivantes : nom du dernier club quitté et saison concernée.

Il est donc proposé au Comité de Direction d'**adopter la même disposition que celle adoptée par le Comité de Direction de la Ligue**, pour les Championnats des Yvelines Seniors du Dimanche Matin et des Anciens, avec effet de la saison 2020 / 2021.

Le Comité **décide, à l'unanimité, de modifier** comme suit l'article 7 des Règlements du **Championnats des Yvelines Seniors du Dimanche Matin** et du **Championnat des Yvelines des Anciens**, avec effet de la saison 2020 / 2021 :

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte</i>
Article 7 - QUALIFICATIONS - EQUIPES	Article 7 - QUALIFICATIONS - EQUIPES
Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District des Yvelines de Football	Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District des Yvelines de Football
	<i>Toutefois, le nombre de joueurs titulaires, soit d'une licence Mutation, soit d'une licence Changement de club exemptée du cachet Mutation au titre du changement de pratique du Football Libre vers le Football d'Entreprise ou l'inverse, est limité à 6, dont 2 ayant changé de club hors période au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.</i>

18 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord aux ententes suivantes :

✓ **STADE GARGENVILLE et F.C. LAINVILLOIS, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 2	club leader	STADE GARGENVILLE
Vétérans - D 3	club leader	STADE GARGENVILLE

✓ **A.J.S.L. MEZIERES et U.S. SERBIE, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 3	club leader	A.J.S.L. MEZIERES
Vétérans - D 4	club leader	U.S. SERBIE

✓ **A.S. CERNAY LA VILLE, A.S. BONNELLES et U.S. 17 TOURNANTS, pour les équipes ou catégories suivantes :**

Seniors D 5	club leader	U.S. 17 TOURNANTS
Vétérans - D 4	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 16 - D 4	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 13	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 11	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 8 / U 9	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 6 / U 9	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District, qui prévoit expressément que :

« ... Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District. Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme leader.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant. En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club leader, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s) ... ».

19 / AGENDA

✓ le vendredi 26/6 : **Assemblée Fédérale**, en visioconférence

Il s'agira de l'adoption, pour la période du 1^{er}/7/2020 au 30/6/2024 :
- de la convention à renouveler entre la F.F.F. et la Ligue de Football Professionnel, pour définir les relations entre elles et les compétences qu'elles exercent en commun,
- du protocole d'accord financier à renouveler entre la F.F.F. et la Ligue de Football Professionnel.

✓ le lundi 6/7, à Morfondé : **Réunion plénière de la Commission Régionale de l'Arbitrage**

✓

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 19 h 50.**

Prochaine réunion du Comité de Direction :
(hors la réunion sur les Calendriers généraux du District)
Le jeudi 3 septembre 2020, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

Annexe 1

Budget Prévisionnel de la saison 2020 / 2021 - [Cliquez ici](#)

COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 2 JUILLET 2020

En visioconférence

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mme Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Laurent HOUIN, Jean VESQUES,

Excusés : Mme Fatna JDAINI MM. Gérard DACHEUX, Thierry MOURAUX, Yves AVOIRTE, Mustapha JINAMI, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Dr Pascal MAILLE, M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental,

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur, M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage.

La séance est ouverte à 18 h 00

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 25/6/2020

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 25/6/2020 a été envoyé aux membres du Comité de Direction le 29/6, pour observations éventuelles.

Il est adopté à l'unanimité.

Il sera publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 651, du vendredi 3/7/2020.

2 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Le Comité de Direction procède aux nominations suivantes :

➤ **COMMISSION DE DISCIPLINE**

M. François BERG

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

Mme Natacha HUGEL

3 / LES CALENDRIERS GENERAUX DE LA SAISON 2020 / 2021

Il est rappelé que lors de la réunion du Comité du 25/6, même si la Ligue avait entériné le 24/6, le Calendrier Sportif Général des Compétitions Jeunes et Seniors (Libres, masculines et féminines, Anciens et Seniors du Dimanche Matin, Futsal, Football d'Entreprise et Critérium), les informations relatives aux dates des journées spécifiques pour les groupes composés de 14 équipes n'étaient pas connues, ce qui empêchait l'établissement des Calendriers généraux du District.

Les informations nécessaires ayant été obtenues de la Ligue, il a été procédé à l'établissement des Calendriers généraux du District pour la saison 2020 / 2021.

Il a fallu, bien sûr, s'adapter au Calendrier de la Ligue et il a été décidé de laisser aux clubs le temps nécessaire avant la reprise des compétitions du District.

Le Comité de Direction adopte, à l'unanimité, les Calendriers généraux de la saison 2020 / 2021, qui seront publiés dans le N° 1 651 du journal numérique « Yvelines Football », du vendredi 3/7/2020

4 / LA DEMANDE DE L'A.C. MANTAIS D'ACCEDER EN CHAMPIONNAT SENIOR DU DIMANCHE APRES-MIDI DE D 4

Il est rappelé que lors de sa réunion du 11/6, le Comité de Direction a décidé d'adapter, à compter de la saison 2020 / 2021, la structure de certains Championnats du District, dont le Championnat Seniors du Dimanche Après-midi, qui sera désormais organisé comme suit :

. D 4 : 3 groupes de 12 équipes, au lieu de 2 groupes

. D 5 : 4 groupes de 12 équipes au lieu de 3 groupes (dernière Division)

. D 6 : *Suppression*

Cela entraîne, outre les accessions liées à la suppression du Championnat de D 6, 10 accessions de D 5 en D 4.

L'A.C. MANTAIS, qui a terminé à la 1^{ère} place du groupe A du Championnat de D 6, a saisi le District en faisant valoir qu'il serait équitable que les équipes qui ont terminé à la 1^{ère} et à la 2^{ème} places des groupes de D 6, devraient, du fait de leurs performances sportives, pouvoir accéder, non pas en D 5 comme toutes les autres équipes de D 6, mais en D 4.

Il s'avère toutefois qu'il est de règle que la modification des conditions d'accession (ou de relégation) dans les Championnats d'une Ligue ou d'un District ne peut prendre effet qu'à compter du début de la saison qui suit la date à laquelle cette modification a été rendue opposable aux clubs par une publication officielle suffisante, c'est-à-dire permettant aux clubs de connaître, avant le début de la saison, de façon précise, l'intégralité de la modification adoptée.

C'est ce qui avait été fait, lors de l'Assemblée Générale du District du 14/6/2014, lorsqu'il avait été décidé de réduire le nombre de Divisions dans les Championnats du District, notamment en Seniors du Dimanche Après-midi, avec une réduction de 7 à 6 Divisions (+ la Division d'Excellence).

Il avait alors été décidé, par l'Assemblée Générale, avant le début de la saison 2014 2015, qu'à l'issue de ladite saison, où devait impérativement être sauvegardé l'intérêt sportif des compétitions de la dernière Division, que les 2 premiers de chaque groupe de la 6^{ème} Division accèderaient à l'avant-dernière Division de la nouvelle pyramide (donc de la 6^{ème} à la 4^{ème} Division).

Une telle décision n'étant cette fois pas intervenue avant le début de la saison, **le Comité de Direction ne peut donner une suite favorable à la demande de l'A.C. MANTAIS**, car les accessions seraient irrégulières et pourraient être contestées.

Par contre, il est rappelé qu'il résulte expressément des annexes 5 au Règlement Sportif du District que le nombre d'accessions en Division immédiatement supérieure, tel qu'il est prévu en début de saison, est susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

C'est ce qui a été fait le 11/6 par le Comité de Direction pour les accessions en D 5 des équipes qui évoluaient en D 6, le niveau qui est supprimé et pour les accessions de D 5 en D 4, du fait de la création d'un groupe supplémentaire de D 4.

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 18 h 25.**

Prochaine réunion du Comité de Direction :

Le jeudi 3 septembre, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

CALENDRIER GENERAL 2020/2021 D.Y.F.

Date Dim.	SENIORS DAM	U18	U16		CDM		ANCIENS		Date Sam.	U14	
			Poules à 12	Poules à 10	Poules à 14	Poules à 12	Poules à 14	Poules à 12		Poules à 12	Poules à 10
30-août	CF Cadrage										
06-sept	CF1	CG cadrage							05-sept		
13-sept	CF2								12-sept		
20-sept	CF3	CG1			J1	J1	J1	J1	19-sept		
27-sept	J1	J1	J1	J1	J2	J2	J2	J2	26-sept	J1	J1
04-oct	CF4 J2	CG2 J2	J2	J2	J3	J3	J3	J3	03-oct	J2	
11-oct	J3	J3	J3	J3	J4	J4	J4	J4	10-oct	J3	J2
18-oct	VS	CF5 J4	CG3 J4*	J4	MR	MR	MR	CY1/CC1	17-oct	VS	J3
25-oct	VS								24-oct	VS	
01-nov	VS	CF6 CY1/CC1	CY1	CY1	MR	MR	MR	CY2	31-oct	VS	CY1/CC1
08-nov		J5	J5	J5	J4	J5	J5	J5	07-nov		J4
11-nov	ARMISTICE	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	11-nov	ARMISTICE	
15-nov		J6	J6	J6	J5	J6	J6	J6	14-nov		J5
22-nov	CF7 CY2/CC2	CG4 CY2	CY2	CY2	CY1	CY1	CY3/CC2	CY3/CC2	21-nov		CY2/CC2 MR
29-nov	J7	J7	J7	J6	J7	J7	J7	J7	28-nov		J6
06-déc	J8	J8	J8	J7	J8	J8	J8	J8	05-déc		J7
13-déc		CY3/CC3	CY3 MR	CY3 MR	J9	MR	J9	MR	12-déc		J9
20-déc	VS				J10		J10		19-déc	VS	
27-déc	VS								26-déc	VS	
03-janv	VS								02-janv	VS	
10-janv		J9	J9	J9	J8	J9	J9	J9	09-janv		J8
17-janv		CY/CC 1/8 MR	CY 1/8	CY 1/8	CY 1/8	CY Cadrage	CY 1/8	CY 1/8	16-janv		CY/CC 1/8 MR
24-janv		J10	J10	J10	J9	J10	J10	J10	23-janv		J9
31-janv		J11	J11*	J11	MR	J11	J11	J11	30-janv		J10
07-févr		J12	J12	J12	J10	J12	J12	J12	06-févr		J11
14-févr	VS	CY/CC 1/4 MR	CY 1/4 MR	CY 1/4 MR	CY 1/4 MR	J15 CY 1/4	CY 1/4	J15 CY/CC 1/4	13-févr	VS	CY/CC 1/4 MR
21-févr	VS					MR	MR	MR	20-févr	VS	
28-févr	VS	MR	MR	MR	MR	J16	MR	J16	27-févr	VS	MR
07-mars		J13	J13*	J13	MR	J13	J13	J13	06-mars		J12
14-mars		J14	J14	J14	J11	J14	J14	J14	13-mars		J13
21-mars		J15	J15	J15	J12	J15	J15	J15	20-mars		MR
28-mars		J16	J16	J16	J13	J16	J16	J16	27-mars		J14
04-avr	Pâques	CY/CC 1/2 MR*	CY 1/2 MR*	CY 1/2 MR*	CY 1/2 MR*	CY 1/2 MR*	CY 1/2 MR*	CY/CC 1/2 MR*	03-avr		CY/CC 1/2 MR
05-avr	Pâques								05-avr	Pâques	
11-avr		J17	J17	J17	J14	J17	J17	J17	10-avr		J15
18-avr	VS	J18	J18	J18	J15	J18	J18	J18	17-avr	VS	MR
25-avr	VS	CF1 2021/2022				MR	MR	MR	24-avr	VS	
02-mai	VS	MR* Finales Futsal	MR* Finales Futsal	MR* Finales Futsal	MR* Finales Futsal	MR* Finales Futsal	MR* Finales Futsal	MR* Finales Futsal	01-mai	VS	MR
08-mai									08-mai		J19
09-mai		J19	J19	J19	J16	J19	J19	J19			
13-mai	ASCENSION	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	12-mai		
16-mai		J20	J20	J20	J17	J20	J20	J20	15-mai		J16
23-mai		MR*	MR*	MR*	MR*	MR*	MR*	MR*	22-mai		MR
24-mai	Pentecôte								24-mai	Pentecôte	
30-mai		J21	J21*	J21	MR	J21	J21	J21	29-mai		J17
06-juin		J22	J22	J22	J18	J22	J22	J22	05-juin		J18
13-juin		Finales Coupes CF2 2021/2022	Finales Coupes Yvelines	13-juin		Finales Coupes Yvelines					
20-juin									19-juin		
27-juin									26-juin		

toutes les dates libres sont réservées pour les matches remis
 J* = Poules à 12
 MR = Match remis
 MR* = Journée complète remise
 VS = Vacances scolaires
 CF = Coupe de France
 CG = Coupe Gambardella
 CC = Coupe du Comité